

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : Loisanche - Minette

Station de qualité : 04162930

Le Vivier

Cours d'eau : Loisanche

Superficie du territoire d'action : 173 km²

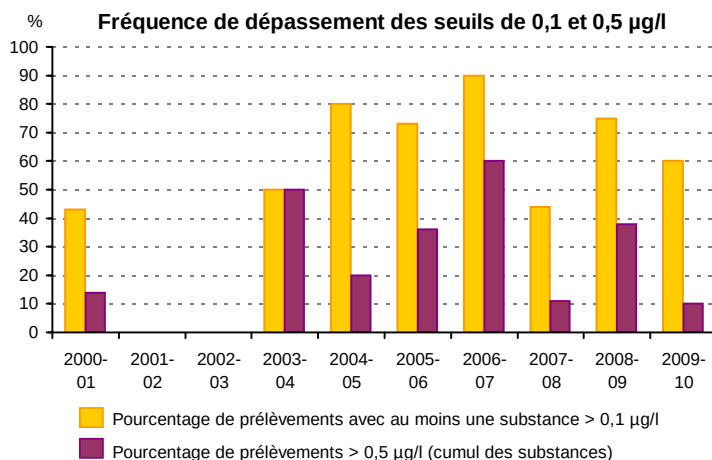
Superficie du bv du cours d'eau : 115 km²

Superficie du bv de la station : 114 km²

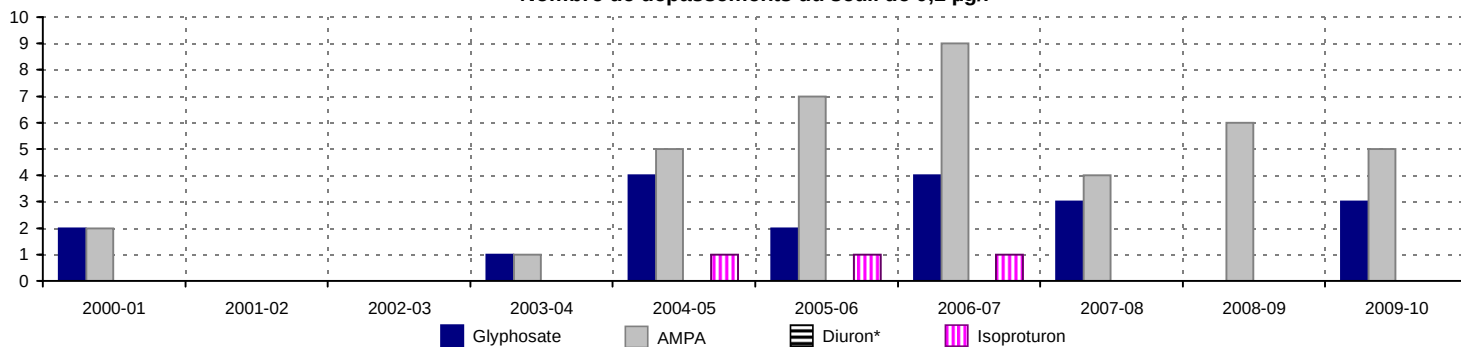
Sources de données : Syndicat intercommunal des Eaux du Pays Coglais, Syndicat intercommunal des bassins de la Loisanche et de la Minette

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	15	0	0	2	6	6	6	34	33	34
Nb total de substances quantifiées	8	-	-	2	4	3	3	5	9	9
Nb de prélèvements	7	0	0	2	10	11	10	9	8	10
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	3	-	-	1	8	8	9	4	6	6
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	1	-	-	1	2	4	6	1	3	1
Concentration cumulée maximale (µg/l)	3,29	-	-	1,68	2,3	1,08	1,64	0,89	0,81	0,9
Nb de substances cumulées	6	-	-	2	1	2	2	1	2	5



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
Glyphosate	42	25	16	2,4
AMPA	39	38	34	1,5
Isoproturon	22	7	3	0,39
Nicosulfuron	9	1	1	0,22
Alachlore*	7	2	2	0,21
Atrazine*	18	3	2	0,19
2,4-D	11	1	1	0,12
Atrazine déséthyl	18	1		0,08
2,4-MCPA	10	1		0,07
Acétochlore	6	2		0,07

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	8	8	5	0,47
Glyphosate	6	3	3	0,4
Triclopyr	7	1	1	0,11
Aminotriazole	7	1		0,06
2,4-D	7	2		0,06
Linuron	10	1		0,05
Diméthénamide	4	2		0,04
Acétochlore	4	2		0,04
2,4-MCPA	7	1		0,04

• Suite à un arrêt du suivi BEP entre septembre 2001 et août 2004, les années hydrologiques 2001-2002 et 2002-2003 sont sans données et l'année 2003-2004 est incomplète. La diversité de substances recherchées plus importante ces 3 dernières années permet de mieux apprécier la contamination du bassin versant par les pesticides.

• Sur la période étudiée, la fréquence annuelle de dépassement du seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées varie fortement d'une année à l'autre, sans excéder 60 %. En 2009-2010, celle-ci est de 10 %, avec une concentration cumulée maximale de 0,9 µg/l atteinte en septembre avec 5 substances cumulées. En 2009-2010, 60 % des prélèvements présentent au moins une substance quantifiée à plus de 0,1 µg/l. La fréquence annuelle de dépassement de ce seuil reste supérieure à 40 % depuis 2003-2004.

• Au total, 9 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 5 substances pour un même prélèvement (juin et septembre).

• Glyphosate : Recherchée 6 fois en 2009-2010, cette substance a été quantifiée 3 fois avec des concentrations dépassant toujours le seuil de 0,1 µg/l. Les concentrations maximales sont 0,4 µg/l en septembre sur l'année 2009-2010 et 2,4 µg/l en juin 2001 sur la période.

• AMPA (produit de dégradation du glyphosate) : Depuis 2004-2005, l'AMPA est toujours quantifié lorsqu'il est recherché. Cette situation s'est présentée 8 fois en 2009-2010. Cette dernière année, la fréquence de dépassement du seuil de 0,1 µg/l est de 63 %, plus faible proportion depuis 2004-2005. Les plus fortes concentrations mesurées sont 0,47 µg/l en juillet pour 2009-2010 et 1,5 µg/l en septembre 2004 pour l'ensemble de la période.

• Diuron* : Après 6 années sans analyse, cette substance est de nouveau recherchée depuis 2007-2008 mais n'a jamais été mesurée à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l. En 2009-2010, elle n'a pas été quantifiée.

• Isoproturon : Recherchée 3 fois en 2009-2010 (aucune recherche l'année précédente), cette substance n'a pas été quantifiée. La plus forte concentration mesurée sur la période remonte à février 2005 avec 0,39 µg/l.

• En 2009-2010, le triclopyr (herbicide de traitements généraux) est également quantifié 1 fois au delà du seuil de 0,1 µg/l, avec une valeur de 0,11 µg/l en septembre. 6 autres substances ont été quantifiées à moins de 0,1 µg/l : 2 herbicides sélectifs du maïs (acétochlore, diméthénamide), 1 herbicide sélectif des céréales (linuron), 2 herbicides de traitements généraux (2,4-MCPA et 2,4-D) et 1 herbicide des zones non agricoles (aminotriazole).

• Les résultats obtenus depuis 2004-2005 témoignent selon les années d'un niveau de contamination modéré à préoccupant par les pesticides pour le bassin versant de la Loisanche. Un grand nombre des dépassements de seuils concernent plus particulièrement le glyphosate et son métabolite l'AMPA.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage